

édito:

DITES 33 ET DICTATURE LARVEE...

Un chiffre et des lettres. Qu'est-ce qui se cache derrière le titre de cet édito de mai ? Le titre d'une fable inconnue de Jean De La Fontaine, du prochain livre de Houellebecq, du prochain film de Polanski ? Non, non ! C'est tout simplement deux faits que j'ai entendus et observés lors d'une semaine de vacances passée fin avril, début mai dans un centre de vacances géré par le CCE de la SNCF. « En mai fais ce qu'il te plaît » dit le proverbe, alors je m'en vais...vous les narrer.

Lorsque je suis arrivé à l'accueil du centre de vacances, j'ai pu « admirer » une exposition sur les événements de mai 68, exposition qui faisait la part plus que belle à la CGT. Ensuite, lorsque j'ai ouvert le petit dossier qui précisait les règles de fonctionnement du centre, il y avait à l'intérieur un bulletin d'adhésion à l'orphelinat national des chemins de fer de France (ONCF), « filiale » de la CGT. Par contre, aucune information sur l'autre association qui a aussi pour objet la protection des enfants orphelins des cheminots, la mutuelle des orphelins Charles-Edmond Flammant (MOCF). Enfin, lorsque je me suis assis au petit salon, un seul journal était à disposition des résidents : l'Humanité.

Avant de passer à table, j'ai parcouru l'édition du mardi 30 avril 2019 (N° 22671) du journal fondé par Jean Jaurès. Un article m'a particulièrement interpellé, c'est celui qui reprend une interview de Geneviève Legay, la dame de 73 ans qui a été blessée lors d'une manifestation des gilets jaunes, le 23 mars place Garibaldi à Nice.

Dans cette interview, elle raconte, en outre, que : « J'ai commencé à militer en 1975, j'ai adhéré au PCF en 1977, depuis, je n'ai plus arrêté et je lis l'Humanité tous les jours » un peu

plus loin, elle ajoute : « je pense, depuis quelque temps, que nous sommes dans une dictature larvée. Les gens avec qui je parle ici me disent qu'ils sentent la dictature arriver. Elle est larvée, mais elle est là » Après avoir refermé le journal, je me suis interrogé sur le sens que l'on pouvait donner à des mots aussi emprunts de symboliques que sont la démocratie, la liberté et le pluralisme.

Je me suis demandé si Geneviève Legay aurait qualifié de dictature larvée le centre de vacances du CCE de la SNCF dans la mesure où les informations mises à disposition des résidents ne provenaient que d'une seule organisation syndicale, que d'un seul parti politique.

Dites 33. 33, c'est le nombre de listes déposées pour les prochaines élections européennes. 33, c'est aussi ce que les médecins demandaient à leurs patients de prononcer quand ils les examinaient avec leur stéthoscope. Ce nombre et pas un autre car il produit des sons graves. Il provoque en effet une vibration qui se propage dans la cage thoracique et qui permet d'en savoir plus sur l'état des bronches.

Cette technique a été développée en 1816 par le docteur René Laennec, inventeur du stéthoscope et du diagnostic par auscultation. A l'époque, le stéthoscope était un simple tube évasé des deux côtés et la prononciation du « 33 » améliorerait son usage. L'apparition des stéthoscopes modernes, beaucoup plus sensibles, a rendu obsolète cette pratique mais le médecin demande parfois de tousser pour la même raison.

Tousser, c'est ce que font beaucoup de citoyens contre l'Europe. Tous ne toussent pas pour les mêmes raisons ni avec les mêmes mots. Tous ne défendent pas la même cause. Il en est de même pour les 33 listes ouvertes au scrutin.



Sommaire

- 1** **Édito:**
Dites 33 et Dictature larvée
- 2** **Suite Edito:**
Dites 33 et Dictature larvée
- 2** **Cheminot:**
SNR du 9 Avril 2019
- 3** **Marins:**
SNR du 29 Mars 2019
Remorquage
-Boluda n°1 européen
- 4** **Unions Régionales:**
Brèves de l'URRTE
des Hauts-de-France
Lecture utile pour un vrai
débat économique

Suite Edito

Intrinsèquement pro-européenne par son histoire et son engagement, la CFDT encourage les citoyens en général et ses adhérents en particulier à voter pour ce scrutin capital pour l'Union Européenne. Et, alors que l'UE est confrontée à une montée des partis populistes, xénophobes et eurosceptiques, dont certains sont au pouvoir dans plusieurs pays, il est de notre devoir de contrer cette tentation populiste et ses idées reçues.

Contrairement à ce que pensent les tenants d'un repli nationaliste, l'Europe ne peut certes pas tout, mais elle est « une partie de la solution ». C'est pourquoi la CFDT s'engage plus que jamais en faveur d'une Europe plus protectrice.

Alors, en mai, fais ce qu'il te plait, mais, s'il te plait, ne vote pas contre l'Europe...

Michel BOTREL

Cheminot

Compte rendu du Conseil SNR du 9/04

1°) Compte-rendu du 22/11/2018.

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

2°) Rencontres intersyndicales:

Le discours de la CGT, où les actionnaires en veulent toujours plus sur le dos des travailleurs et des consommateurs ne varie pas et évidemment la CGT s'oppose à la CSG.

Pour La CFDT nous ne sommes pas contre la CSG, sous réserve qu'elle soit compensée entièrement, car aujourd'hui les pensions n'augmentent pas et ce n'est pas l'aumône accordée par le pouvoir en début d'année (+ 0,3%) qui changera la donne. A noter que la journée d'action du 11 avril est unitaire, et à chacun d'y participer ou non selon ses convictions.

La CPR :

- Aujourd'hui, la CPR et l'agence famille ne sont plus capables de renseigner les cheminots par téléphone ...

Nous proposons donc l'échange d'informations par tamtam et signaux de fumée, gage de progrès en termes de communication !!!

-De même les infos papier sont exceptionnelles, et les relevés mensuels ne sont postés que lorsque d'autres éléments doivent être transmis aux retraités.

Hormis ces comportements, et bien sur l'actualité ponction de la CSG sur nos retraites, la CFDT considère que la meilleure façon d'améliorer le fonctionnement de ces services c'est avant tout de regrouper tous les employés du ferroviaire dans une caisse unique.

Cette idée que nous sommes seuls à avoir initiée semble enfin faire son chemin dans les rangs de la CGT et de l'UNSA.

Facilités de circulation:

Il semblerait que les nouveaux lecteurs des titres de transport dont disposent les ASCT risquent d'endomager les Pass CARMILLON.

En parcourant international il faut demander un billet valable sur l'ensemble du parcours et non pas 2 billets (parcours français puis étranger), la réduction ne s'appliquant pas dans ce cas.

Pour rappel, les PASS ne sont pas renouvelables sauf s'ils ne fonctionnent plus mais, il faut les activer une fois par an, pour pouvoir circuler sur le réseau Transilien.

Médecine de soins/Accès aux cabinets médicaux...

La CFDT demande encore et toujours que les cabinets de soins soient accessibles aux retraités cheminots comme cela se fait sur les régions de Toulouse et Bordeaux.

Mais pour tous, il est possible de demander un bilan général de santé, effectué gratuitement et ce, tous les 5 ans.

Retraites Privé/Public:

-La CFDT retraités à la CNAV (des cheminots ou leurs conjoints peuvent avoir cotisé à la CNAV) a demandé à recevoir leurs bulletins de pension papier.

Voici la réponse : « Les documents sont dématérialisés depuis des années et impossible de revenir en arrière. » Donc, il ne vous reste plus qu'à créer votre espace personnel sur :

« <https://www.lasuranceretraite.fr/portail-info/retraites> »

La Future Convention Collective Ferroviaire:

Pascal DESCAMPS a fait un point détaillé sur son avancement qui se déroule ...à la vitesse d'un train de sénateurs. (Loi n°2014-872 du 04 août 2014 suivie de l'accord pour la mise œuvre et ça date du 23 avril 2015...)

Aujourd'hui, seul le champ d'application, le temps de travail et la formation ont été signés par les partenaires sociaux...

En discussion : les métiers sachant que l'UTP (union des transports publics et ferroviaires) ne veut retenir que 5 métiers !!! La prévoyance et le droit syndical ainsi que les FC sont en négociation.

Le 1er janvier 2020, c'est tout le volet social qui va exploser avec la fin de l'embauche au statut, applicable pour ceux déjà employés par l'entreprise mais pour la

suite ce seront des agents de droit privé, type CDI ou contractuels (CDD ?)

Impôts:

- Le prélèvement à la source va engendrer des soucis pour ceux qui ont des revenus à déclarer au fisc en plus des pensions. Rapprochez-vous rapidement de votre centre d'impôts.

Elections:

-La Campagne des élections européennes dérape sur les immigrés de toutes nationalités et confessions tant par certains partis de la droite munitaire mais aussi avec le silence complice d'une partie de l'extrême gauche antisémite....



L'équipe du bureau SNR CFDT Cheminots.

Compte-rendu de la réunion SNR Marins du 27 Mars 2019

1°Compte-rendu du Comité des parties intéressées (CPI) du 18 Mars 2019

- Remarques effectuées sur le magazine « **Feux de route** » ainsi que sur le bulletin de l'ENIM concernant la déclaration fiscale de 2018.
- Manque d'informations notamment sur l'augmentation du 0,3% intervenu au 1er Janvier 2019.
- L'ENIM ne fait plus complètement le travail du calcul des pensions en fonction des augmentations.
- Concernant les différents taux de CSG : difficultés à se retrouver dans ces différents calculs.
- La rubrique concernant la parole aux représentants des pensionnés semble être plus un descriptif sur le fonctionnement des organisations syndicales et la fédération des pensionnés, que sur une présentation de nos revendications respectives.
- La CFDT souligne la grande différence entre les salaires réels, les salaires forfaitaires et les pensions.

Réponses aux questions posées au CPI du 19 Novembre 2018

- **Courrier de l'UFM concernant les périodes de chômage des Marins du SERESTEL:** Suite au blackout de 1987, les marins se sont retrouvés au régime de la Sécurité Sociale pour ajustement social (exonération de charges), puis ils sont repassés à l'ENIM devenu plus favorable.
- **La réponse de l'ENIM** indique que l'accord ne parle pas de rétroactivité mais de périodes travaillées; **les organisations syndicales CFDT comme CGT** indique qu'il n'y a pas d'accord à leur connaissance et demande que l'ENIM ressaisisse les tutelles concernant les périodes de chômage non validées.
- **Conventions avec les marins à l'étranger :** Problème posé relatif au versement des pen-

sions pour les marins en retraite au Sénégal.

- **Salaires Forfaitaires :** L'ENIM n'est plus aujourd'hui l'organisme collecteur des contributions sociales, c'est la Rochelle qui le fait ; à tel point que personne à l'ENIM est en mesure d'indiquer si les salaires forfaitaires étaient publiés au mois d'Avril afin de servir de base aux contributions sociales !!!
- **Règles des cumuls applicable en matière de pensions anticipée :** Avoir 15 ans validées.
- **Congés parentaux et statuts des élèves :** Ceux-ci ne sont plus versés à l'ENIM mais au régime général. La CFDT souligne que les élèves deviendront des polys pensionnés.
- **Femmes marins :** Avec les congés parentaux l'égalité H/F est remise en cause, car ces périodes n'entrent pas dans leur plan de carrière maritime.



2°Informations ENIM

A compter du 1er janvier 2019, les tribunaux des affaires de la sécurité sociale (TASS) et les tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI) seront fusionnés au sein d'un pôle social des tribunaux de grande instance (TGI) comme le prévoit la réforme de modernisation de la justice, pour créer le **RAPO (recours administratif préalable obligatoire)**

Pour plus d'informations :

<http://www.enim.eu/lenim/recours-administratif-prealable-obligatoire-rape>

RASS : (règlement d'action sanitaire et sociale 2019)

Les secours ordinaires sont remplacés par une aide financière spécifique afin de répondre à des difficultés subites et inhabituelles.

Pour plus d'informations :

<http://www.enim.eu/actualites/reglement-daction-sanitaire-et-sociale-2019>

Joel JOUAULT et Alain FOURNIER

Remorquage : BOLUDA n°1 européen

Le monde maritime se rappelle l'arrivée en 2006 de la SNRH avec 5 remorqueurs sur le Havre afin de concurrencer les Abeilles ; **Cette action belligérante a réduit la flotte à 10 remorqueurs et la suppression de 80 emplois.**

La guerre des prix organisée par la SNRH filiale de KOTUG lui a été fatal. Outre sa disparition sur le Havre en 2011 avec ses 5 remorqueurs et l'emploi des navigants et sédentaires. Depuis la sérénité est à peine revenu, néanmoins la qualité de service, tant en nombre de remorqueurs et donc l'emploi sur la place portuaire reste fragile !!!

La marine de commerce vit toujours sous la loi de la concurrence exacerbée

Les dangers sont sur la qualité des emplois et la formation, la sécurité, les risques de pollution avec quelques naufrages au large de nos côtes !!! Et maintenant confronté au gigantisme des pétroliers, des porte-conteneurs, des paquebots

KOTUG a continué sa guerre tarifaire qui entre temps a racheté SMIT portant sa flotte à 65 remorqueurs servant

des ports en Allemagne, Pays Bas, Belgique et Angleterre. Cette situation libérale avec des tarifs qui ne couvrent pas les coûts d'exploitation ne dure qu'un temps.

BOLUDA à l'affût a racheté KOTUG : avec ses 230 remorqueurs

répartis sur tous les continents de l'Océan indien, en Afrique, en Amérique du sud et en Europe tout en leader en France et en Espagne. Aujourd'hui l'histoire se joue de cette concurrence, qui a coûté cher aux Abeilles rachetées par BOLUDA ; il devient le poids lourd européen passant à une flotte de près de 300 navires. Il le met dans cette activité portuaire au 3eme rang mondial.

A vouloir instaurer la concurrence libérale naturellement il y a des gagnants et des morts !

A vouloir briser des monopoles d'état, se construit des monopoles privés !

Par contre les conditions sociales se dégradent, la sécurité se compte en coût et les dangers de pollutions en dégâts collatéraux.

Joel JOUAULT

Brèves de l'URRTE des Hauts-de-France

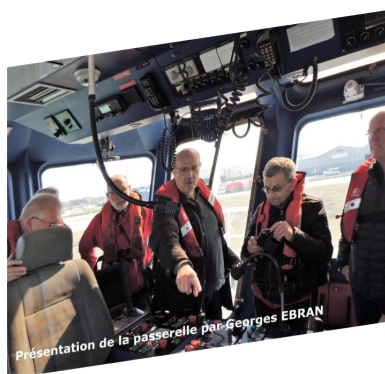
Un Conseil délocalisé...

Le 4 mai dernier notre URRTE s'est tenue à Dunkerque pour son traditionnel conseil. Celui-ci un peu particulier s'est déroulé en deux temps; la matinée a été consacrée à nos travaux.

Ce fut l'occasion d'intégrer deux nouveaux délégués cheminot **Bruno MEZERE** de l'UTR Pas de Calais ainsi que **Pascal DESCAMPS** de l'UTR Métropole Lilloise, Ces deux nouveaux adhérents renforcent notre équipe au sein de notre Conseil URRTE.

Au cours de notre réunion divers sujets ont été évoqués:

- **Notre problématique de développement**, à ce sujet le conseil a décidé d'éditer un tract, ainsi que la proposition d'insérer un encart dans une des revues CFTD.
- **L'actualité ainsi que nos revendications** ont fait l'objet d'un large débat: principalement sur **la réforme des retraites, le pouvoir d'achat, le brexit, la mutuelle, la réforme santé, le rapport Li-bault et les élections européennes.**



Après un déjeuner pris au sein d'un estaminet, l'après midi fut consacré à la visite du centre de régulation du port Autonome de Dunkerque (**CRI**), des explications techniques ont été fournies par le responsable présent.

Ensuite nous avons poursuivi avec la visite d'un remorqueur « **le Robuste** » de l'armement BOLUDA. Ces deux visites ont été organisées et commentées par nos camarades Georges Ebran et Alain Fournier anciens navigants au remorquage.

Ce fut une journée agréable et enrichissante sous un soleil radieux.

Alain FOURNIER

Lecture utile pour un vrai débat économique

« **Traité d'économie hérétique** » est un livre de l'économiste Thomas Porcher. Les Gilets jaunes aurait dû le lire ! J'ai beaucoup de respect à l'endroit de leur lutte pour la justice sociale. Cependant, ils ne semblent pas bien savoir quelles politiques économiques permettraient d'y parvenir.

Souvent ils se trompent pour désigner qui sont les profiteurs et qui sont les victimes du capitalisme mondialisé. Ils reproduisent souvent les clivages idéologiques habituels. L'économie n'est malheureusement pas enseignée à l'école, et les principaux médias ne font la promotion que du libéralisme économique et ignorent ou critiquent toutes les autres approches.

Thomas Porcher nous rappelle que « l'économie n'est pas une science capable d'établir des vérités objectives ». C'est une science sociale, donc elle relève de l'action et de choix politiques. C'est un rapport de force. A qui profite tel ou tel choix est la question essentielle pour tout comprendre.

Par exemple, concernant la fameuse dette : quand il s'agit de développer, ou simplement maintenir les protections sociales, ce n'est pas possible car le remboursement de la dette devient l'objectif prioritaire, et les sala-

riés et retraités doivent consentir des sacrifices. Mais quand il s'agit de réduire les impôts des plus riches ou des entreprises, la dette n'est plus un problème. Autre exemple : la flexibilité du marché du travail dont on attend vainement depuis des décennies un résultat positif pour l'emploi (165 réformes relatives au marché du travail depuis 2000 en France) : la flexibilité, c'est la baisse des droits des salariés, jamais ceux des patrons.

Dans sa conclusion, Thomas Porcher propose dix principes dont le 1^{er} : « Toujours se méfier des remèdes miracles que l'on pourrait appliquer partout et qui fonctionneraient comme par magie ». « Ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment pour telle » écrivait René Descartes en 1637. Principes de rationalité ! Dans son ouvrage, Thomas Porcher développe des arguments limpides et accessibles à tous.

L'auteur nous invite à ne plus nous contenter, par confort, de formules telles que « la mondialisation profite à tous » ou « l'économie de marché favorise le plein emploi » quand bien même on constate qu'il n'en est rien. A mon avis, c'est une lecture utile contre les discours dominants, même pour des syndicalistes !

Thomas Porcher est docteur en économie à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, et professeur associé à la Paris School of Business. Il est membre des Economistes atterrés.

Pierre FLAIG